

Interpol demande au Liban d'arrêter Carlos Ghosn



Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 02 janvier 2020

Source [Valeurs actuelles] L'organisation internationale de police criminelle a envoyé un avis de recherche au ministère de la justice du pays dans lequel s'est réfugié l'ancien patron de Renault-Nissan.

Aussitôt arrivé au Liban lundi, Carlos Ghosn déjà extradé ? Le ministère libanais de la justice vient, en tout cas, de recevoir une demande d'arrestation d'Interpol pour l'ancien patron de Renault-Nissan, rapporte le quotidien [L'Orient Le Jour](#).

Une notice rouge envoyée

« *Le parquet général [...] a reçu une notice rouge d'Interpol concernant le dossier Carlos Ghosn* », a indiqué le ministre de la justice Albert Serhane. « *Les notices rouges concernent les fugitifs recherchés dans le cadre de poursuites ou afin qu'ils purgent leur peine. Une notice rouge consiste à demander aux services chargés de l'application de la loi du monde entier de localiser et de procéder à l'arrestation provisoire d'une personne dans l'attente de son extradition, de sa remise ou de toute autre procédure judiciaire* », note Interpol sur son site internet. Pour l'heure, la notice n'apparaît pas sur le site de l'organisation. L'ancien patron de Renault-Nissan, qui était assigné à résidence au Japon dans l'attente de son procès pour malversations financières, s'est réfugié lundi 30 décembre au Liban, en passant par la Turquie. Dans une courte déclaration à la presse, il avait affirmé ne pas avoir « *fui la justice* » mais avoir « *échappé à l'injustice et à la persécution politique* ».

Aucune obligation pour le Liban

Seulement, cette notice rouge ne devrait pas dans l'immédiat ramener Carlos Ghosn devant la justice japonaise. « *Interpol peut notifier les polices aux frontières dans tous les pays qui font partie de son organisation* », a expliqué l'ancien ministre libanais de la justice Ibrahim Najjar sur RMC. « *On dit qu'Interpol fait alors circuler un carton rouge, ce qui signifie que les voyages de celui qui est recherché vont être limités, mais cela ne suppose en aucune manière qu'Interpol intervienne à l'intérieur du pays, car tout ce qui relève de la loi pénale ou de l'autorité judiciaire en matière de procédure pénale obéit à la loi territoriale libanaise* », avait-il précisé. Dans un communiqué, l'ancien ministre expliquait aussi que le droit libanais ne permet pas aux autorités de livrer un ressortissant étranger. « *Jusqu'à nouvel ordre, M. Ghosn est en sécurité. La justice libanaise peut le juger s'il est établi qu'il a commis un crime punissable par le droit libanais* », a-t-il aussi souligné.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant](#)